

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/02/2021

Référence
2021-012

Objet de la délibération
MODALITES DE PRET ET DE LOCATION DU MATERIEL DE RECEPTION COMMUNAL

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	14

Date de la convocation
18/02/2021

Date d'affichage

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 2 (C. Huet et G. Aubry)

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Dreux  
Le : 02/03/2021

Et

Publication ou notification du :  
02/03/2021

L'an 2021 et le 26 février à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de MALHAPPE Michel, Maire.

**Présents** : M. MALHAPPE Michel, Maire, Mmes APRUZZESE Sophie, DUJARDIN Laurence, HUET Céline, MAISONNEUVE Pascaline, MASCRET Evelyne, WILLAUME Marie Catherine, MM. AUBRY Guillaume, BOURRAT Christian, de FERRIERES Timothée, FERRANDIN Dominique, LAMOUILLE Stéphane, LEHOUX Julien.

**Procuration** : M. AVRIL Pascal à M. MALHAPPE Michel

**Absent excusé** : M. BOQUET Paul

**A été nommé secrétaire** : M. FERRANDIN Dominique

**Objet de la délibération** : MODALITES DE LOCATION DU MATERIEL DE RECEPTION COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de prendre une nouvelle délibération en cas de location du matériel de réception de la commune.

Il propose d'encadrer celle-ci par une convention et un contrat-type, joints à la présente délibération. Y sont mentionnés la nature du matériel, les tarifs, les responsabilités de chacun, les conditions de réservation, d'annulation, le montant de la caution et les règles préalables au montage et au démontage des chapiteaux.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux adoptent à la majorité les tarifs suivants :

- barnum de 18 m2 : 50 € pour les Gillois, 100 € pour les communes voisines
- barnum de 60 m2 : 100 € pour les Gillois, 200 € pour les communes voisines
- lot composé d'une table, de 2 tréteaux et de 2 bancs : 5 €
- lot composé de 4 chaises : 1 €

Une régie de recettes unique sera constituée.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 02/03/2021  
Le Maire,  
Michel MALHAPPE

